

LA VISITE À DOMICILE



durée : 4 jours minimum



Public : Personnel soignant



Profil : Cadre de santé - Infirmier

Contexte :

Effectuer des soins à domicile en psychiatrie, c'est permettre aux patients de garder une relative autonomie dans l'organisation de leur quotidien et de leur permettre de pouvoir continuer à vivre hors des murs de l'hôpital. Dans cette perspective, il doit être envisagé sous l'angle de la rencontre dans lequel le patient devient acteur de sa propre existence et non plus comme une démarche d'observation de la part du soignant.

Objectifs généraux:

- Maîtriser ses connaissances sur les aspects législatifs et réglementaires relatifs à l'activité de la visite à domicile
- Inscrire les pratiques extra-hospitalières dans une logique de partenariat et de réseau
- Définir et décrire les différentes dimensions du soin et les divers modes d'interventions possibles ainsi que leurs caractéristiques spécifiques lors du travail à domicile
- Inscrire la visite à domicile comme un soin spécifique
- S'adapter aux différentes situations de visites à domicile notamment lors d'une visite à domicile en situation d'urgence
- Développer des stratégies thérapeutiques spécifiques en interaction avec la famille, le patient, l'institution et les partenaires extérieurs
- Adopter les attitudes permettant au soignant et au patient de se sentir en sécurité au cours d'une visite à domicile
- Situer la visite à domicile dans un travail d'équipe pluridisciplinaire
- Adapter la méthodologie de l'entretien infirmier à la visite à domicile
- Effectuer des transmissions de qualité suite à une visite à domicile